Saisie d'un journal socialiste allemand

Berlin, 21 décembre. — Le journal *Le Socialiste* a été saisi, pour avoir critiqué la décoration et l'avancement d'un grenadier du régiment de Kœnigsberg qui, étant en sentinelle, tua un homme et en blessa grièvement un autre.

Les crédits pour l'expédition italienne en Erythrée

Rome, 21 décembre. — Le Sénat a discuté aujourd'hui le crédit de 20 millions, demandé pour l'Afrique. M. Crispi s'est efforcé de présenter la situation comme assez rassurante.

Après lui, le ministre du Trésor a dit que l'argent ne manquait pas pour maintenir haut l'honneur du drapeau.

Le Sénat a adopté le projet de crédit de vingt millions par 87 voix contre 5, au scrutin secret.

Rome, 21 décembre. — On mande de Massaouah (source officieuse) à la date d'aujourd'hui :

« Les indigènes à notre service, faits prisonniers à Ambaalagi, mis en liberté par les Choans, rentrent les uns après les autres. Ils disent que l'ennemi manque d'approvisionnements et qu'il a réellement subi de graves pertes.

» Les avis reçus sur les chefs choans sont contradictoires. La défense de Mokake est maintenant assurée.

» Le lieutenant Miani qui de Adoua avait été envoyé le 5 courant en reconnaissance dans le Tremlemt, pays situé au sud de Takazzy, qui s'était déjà prononcé pour les Italiens, est rentré à Adigrat avec sa colonne ».

Désordres à Rome entre étudiants monarchistes et étudiants socialistes

Rome, 21 décembre. — Dans la matinée, trois cents étudiants monarchistes se sont rendus dans la grande salle de l'Union, pour commémorer les morts d'Amba-Alaghi.

Cinquante étudiants socialistes voulurent s'opposer à cette manifestation et provoquèr une rixe; ils furent chassés de la salle à coups de chaise.

A la sortie de la réunion, une nouvelle bagarre s'est produite dans la cour de l'Université, où les étudiants monarchistes placèrent une couronne et une plaque commémorative, en l'honneur des étudiants morts en Afrique. Les étudiants socialists crièrent : « A bas la politique africaine ! Vive Ménélik ! »

Les étudiants monarchistes sont allés ensuite déposer une couronne sur le monument élevé à la mémoire des italiens tombés à Dogali. Trois arrestations ont été opérées,

Réunion du conseil des ministres

Paris, 21 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. FÉLIX FAURE A NICE

Le président de la République a in[illegible]rmé le conseil qu'il doit faire à Nice, à l'occasion de l'inauguration du monument *commémoratif de la réunion du comté de* Nice à la France aurait lieu dans la première semaine du mois de mars.

Il a été décidé que le président de la République serait accompagné par le président du conseil et le ministre de la marine.

LA QUESTION DES CUIRS

Le ministre la guerre a fait connaître que dans l'adjudication des cuirs qui a eu lieu hier, il avait fait savoir que l'interdiction des sous-traités comportait l'interdiction absolue des sous-traités de main-d'œuvre, c'est-à-dire du marchandage.

LE MINISTÈRE DU COMMERCE

Le ministre du commerce a été autorisé à soumettre au conseil d'Etat un projet modifiant l'organisation centrale de son ministère. Les service seraient répartis en deux grandes directions : direction du commerce et direction du travail.

L'ÉCOLE DES MINES

Le ministre des travaux publics a entretenu le conseil d'un projet de décret modifiant le mode d'admission des élèves externes de l'Ecoles des mines. Le texte de ce décret sera arrêté dans le prochain conseil.

LA GRACE DE CYVOCT

Enfin, le garde des sceaux a fait savoir que le président de la République lui avait transmis la demande en grâce formulée en faveur de Cyvoct par M. Albert Pétrol, député de la Seine ; le ministre de la justice va examiner le dossier de cette affaire.

La maladie de M. de Burlet

Bruxelles, 21 décembre. — M. Jules de Burlet, président du conseil et ministre des affaires étrangères, a été frappé, hier soir, d'une congestion. Il y a eu consultation de médecins hier soir et une ce matin.

Le ministre de la guerre est chargé de l'intérim des affaires étrangères.

Une victoire féministe

La princesse Amélie d'Orléans, reine de Portugal, vient de terminer sa seconde année de médecine, et a passé l'examen devant la Faculté de Lisbonne.

En Allemagne, une jeune fille de haute noblesse, la comtesse Linden, élève des cours de sciences naturelles de l'Universsté de Tubingue, revendique le droit de poursuivre les études de médecine. Seulement on croit que les autorités ne le lui permettront pas.

La Russie et l'Abyssinie

Saint-Pétersbourg, 21 décembre. — Les journaux rapportent que dans le monde médical de Saint-Pétersbourg on se propose d'organiser un détachement médico-sanitaire pour l'envoyer en Abyssinie y distribuer des secours aux blessés en cas de prolongation de la guerre de ce pays avec l'Italie.

MISCELLANÉES

Précocité des musiciens. — Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années ! C'est surtout chez les musiciens que ce vers, devenu proverbe, trouve sa réalité.

Lusli tout enfant jouait de la guitare d'une manière remarquable. Rameau à l'âge de sept ans pouvait déchiffrer toutes les partitions, à première vue, sur le clavecin.

Haendel, étant encore tout petit enfant, avait à la dérobée, appris seul, la nuit, à jouer de l'épinette (petit clavecin). A dix ans, Haendel composait des motets pour l'église principale de Halle (en saxe).

Bach, jouait dès son enfance, sur le clavecin les compositions des plus grands maîtres.

Pergolèse jouait sur le violon à treize ans des morceaux qu'il avait *composés lui-même sans maître* et où se trouvaient des difficultés qui étonnaient les professeurs du Conservatoire.

Haydn écrivit une messe à l'âge de treize ans.

Clementi solfiait à six ans. A neuf ans il obtint au concours une place d'organiste. Mozart recherchait des accords sur le clavecin dès l'âge de trois ans. A quatre ans il exécutait des morceaux difficiles.

Cherubini étudia l'harmonie à neuf ans. Dussek jouait du piano à cinq ans. Mehul était organiste de sa paroisse à dix ans. Beethoven composa trois quatuors à l'âge de treize ans. Hammel était dès sept ans un virtuose habile sur le piano. Paganini composait une sonate à l'âge de huit ans. Herold, dès l'âge de six ans composait de petites pièces pour le clavecin.

Rossini étant enfant était un accompagnateur habile. Meyerbeer à cinq ans, se faisait entendre dans un concert public. Schubert à onze ans entra avec succès au Conservatoire de Vienne. Mendelssohn à l'âge de huit ans déchiffrait toute espèce de musique. List à peine âgé de neuf ans exécuta en public un concert qui commença sa réputation.

Vitesse des Patineurs. — cette vitesse est très variable. D'après Nordenskiold, ce savant suédois qui a fait la traversée du pôle Nord, une course de 227 kilomètres a été effectuée en 21 heures et 22 minutes au moyen du *skidero* ou patins à neige. La vitesse était donc de 10 kilomètres 620 mètres à l'heure ou 2 m. 95 par seconde. On cite comme vitesse maxima d'un patineur exercé, 12 m. par seconde soit 43 kil. 200 mètres à l'heure.

Mouvements imperceptibles et involontaires. — Si, le coude appuyé *sur une table*, on tient à la main un pendule composé d'un anneau et d'un fil, les yeux lui voient bientôt exécuter des oscilliations bien que le bras soit immobile en apparence.

Veut-on changer la direction des oscillations, il suffit de le vouloir mentalement. Le changement a lieu sans mouvement apparent, sans déplacement consenti de la part de la personne qui tient le pendule.

La condition essentielle est que cette personne voie les oscillations. Si on lui met un bandeau sur les yeux, les oscillations cessent.

Ces oscillations étaient causées par un mouvement imperceptible, involontaire de l'avant-bras ou de la main sous l'influence des yeux regardant la pendule et la direction qu'il devait prendre.

Statistique des chiens. — On a compté en Angleterre 1.128,000 chiens soit 38 par mille habitants; en Irlande 368,000 soit 73 par mille habitants; en France 1,864,000 soit 49 par mille habitants; en Allemagne 1,432,000 soit 31 par mille habitants. Le nombre des chiens de chasse en Angleterre est de 21,194.

Bas de laine et bas de coton. — Les bas de laine sont-ils plus chauds que les bas de coton ? Incontestablement. Parce que la la laine est moins conducteur que le coton. Elle conserve mieux la chaleur qui se développe en nous par l'action de la vie.

Mais la laine a un défaut. Elle absorbe facilement l'humidité et cette humidité contribue beaucoup au froid des pieds. Les bas épais, faits de laine très ouverte et tricotés peu serré sont plus chauds surtout quand ils sont un peu larges.

Ils retiennent ainsi une quantité d'air beaucoup plus grande et l'on est moins bon conducteur que la laine.

C'est pour cette raison que certaines personnes se couchent avec les bas à demi tirés. Le bas à demi tiré forme autour du doigt de pied comme un matelas d'air qui ne donne pas passage à la chaleur naturelle du corps.

Rien n'est plus important que de conserver la chaleur des pieds. Maux de tête, maux d'estomac et autres n'ont souvent d'autre origine que le froid de pieds. Kneipp base sur l'endurcissement des pieds contre le froid une grande partie de sa médication.

Sur l'ostentation du luxe. — Un économiste distingué. Michel Chevalier, dont on a parlé beaucoup à Roubaix autrefois, à cause de ses opinions libre-échangistes, à écrit ceci en 1867 :

« Les dépenses folles auxquelles se livrent quelques » personnes parmi les classes riches, l'ostentation du » luxe dont elles affectent d'office le spectacle, ont un » inconvénient particulier dans les sociétés démocrati» ques où l'égalité devant la loi est fondamentale. Elles » sèment, parmi les populations peu aisées ou pauvres » une irritation qui germe, grossit et finit par des haines » violentes, d'où sortent des orages publics.

Mariage d'argent. — Voici ce qu'enseigne à ce propos un dicton grec :

Si vous prenez des milliers d'écus et une méchante femme, les écus s'en vont au double et la méchante femme vous reste.

Prix moyen des denrées à Roubaix. — Ces prix sont basés sur les cours de l'an dernier. Pain blanc, 0,36 le kilo; pain demi-blanc, 0,32 le kilo; pain bis, 0,29 le kilo; pommes de terre, 7 fr. l'hoctolitre; viande de bœuf, 1,80 le kilo; viande de veau, 2,50 le kilog; viande de mouton, 2,20 le kilo; viande de porc, 2 fr. le kilo; oies, 5 fr. l'unité; poules et poulets, 2 et 3 fr. l'unité; canard, 3 fr. 25 l'unité; pigeons, 0,80 pièce. lapins, 2,75 pièce; œufs, 8 à 10 fr. le cent: beurre, 3.50 le kilo; fromage de Hollande, 2,50 le kilo; fromage de Maroilles, 2,20 le kilo; poisson de mer frais, 1,50 à 3,50 le kilo; poisson salé, 2 à 2,50 le kilo; poisson d'eau douce, 2,25 à 3 fr. le kilo.

D'après le dernier rapport du maire de Roubaix.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire deuil	3,00
100 cartes ivoire deuil, gravure	4,00
Elle fournit également une jolie boite contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	2,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	3,25
Même boite deuil, imprimées	3,75
» » » gravure	4,75

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigé en flamand et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ; 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

ÉMISSION PUBLIQUE

de 2500 obligations de 100 fr. 3 p. 0/0

de la « *RUCHE ROUBAISIENNE* »

Aafin de se créer des ressources en dehors de son capital-actions, la société anonyme d'habitations à bon marché « La Ruche Roubaisienne » émet à partir de mardi 24 courant, 2500 obligations de 100 francs remboursables dans les 20 ans et rapportant 3 p. 0/0 d'intérêt payable semestriellement le 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

L'émission est faite aux conditions suivantes :

Il sera versé un quart en souscrivant, soit 25 fr. par obligation; en échange de ce versement il sera délivré un reçu provisoire indiquant le nombre d'obligations souscrites et les quarts versés.

Les souscripteurs auront la faculté, en souscrivant, de libérer leurs titres par anticipation; dans ce cas, le reçu provisoire devra indiquer le nombre des quarts versés et il leur sera remis après la souscription, en échange du reçu provisoire, des titres au porteur libérés des quarts versés.

Pour les souscriptions libérées de 25 francs l'appel des *75 francs restant à verser aura lieu aux époques suivantes* :

Le 1er mars 1896, 1er versement de 25 francs.
Le 1er mai » 2e » de 25 »
Le 1er juillet » 3e » de 25 »

A l'appel du versement du 1er mars il sera délivré en échange du reçu provisoire des titres au porteur libérés de 50 fr. et la libération des deux derniers quarts se fera au moyen d'un reçu donné sur les obligations.

La société informe que, d'après ses statuts, le capital résultant de cette émission doit être employé exclusivement en achats de terrains et en paiements de constructions et comme elle est fondée dans le but de construire des maisons salubres avec obligation par ses locataires d'amortir leur maison en 20 années au moyen du paiement d'une prime d'assurance sur la vie correspondant à la valeur de cette maison, il s'ensuit que l'obligation a une double garantie : les constructions et terrains de la Société et les assurances contractées à son profit.

L'obligation de la *Ruche Roubaisienne* constitue donc, à côté de la question philanthropique, un placement de tout repos.

Le conseil d'administration est heureux de porter à la connaissance publique qu'un groupe d'industriels et négociants de la ville dont les noms suivent :

Mme Descat, MM. Eug. Motte, H. Ternynck, J. L..., Leclercq-Dupire, F. V..., Etienne Motte, Jonville frères, Voldhémar Lestienne, François Roussel, L. Cordonnier, Drouiers-Prouvost, H. Destontaine, C. Pollet, L. Cavrois-Pollet, H. Mulliez, Docteur de Gaudt, Vve Legrand-Eeckman, A. Verspiren, H. Eeckman, Cie d'Anzin, désireux de voir l'œuvre de la *Ruche* réussir et d'assurer sa prospérité ont déjà souscrit pour plus de 60.000 fr. d'obligations ; il espère que cet exemple sera suivi et il adresse à cet effet ses plus sincères remerciements à ce groupe et un chaleureux appel à toute la population roubaisienne.

A partir de mardi les souscriptions seront reçus :
Au siège de la société, 68, rue du Collège ;
A la Banque Régionale du Nord, rue du Pays, 16 ;
Dans les bureaux du Comptoir d'Escompte du Nord, rue St-Georges, 24 ;
Au Crédit du Nord, rue du Pays, 26 ;
Chez MM. H. Devilder et Cie, rue du Curé, 30 ;
Chez MM. Verley, Decroix et Cie, rue du Curoir, 8,

Le Conseil d'Administration de la Ruche Roubaisienne.

Les cadeaux de Noël

Ma gentille fillette, à la nature aimante,
Tourne vers moi ses yeux et sa tête charmante,
Quand je dis que Vaissier, la nuit, incognito,
Déposera chez nous des savons du Congo.

Yrad, au savonnier parisien.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'affectation de l'ancien collège. — Dans la dernière séance du Conseil municipal de vendredi dernier, M. Coupez, conseiller municipal, a repris un vœu déposé par lui, dans la séance du 5 août 1892, concernant l'affectation de l'ancien collège. Il propose d'installer un hôpital d'enfants avec crèche-infirmerie, dans le bâtiment, *nouvellement construit, près de la rue Pellart.*

Trente-cinq lits pourraient être installés, au rez de chaussée, et destinés aux garçons malades ou blessés.

Le premier étage, pour les filles, recevrait 30 lits et deux salles d'inhalations seraient réservées aux coquelucheux, contenant dix lits.

Au dernier étage, subdivisé en plusieurs salles seraient placées les affections contagieuses qui nécessitent l'isolement, soit 7 salles de 5 lits, ensemble : 35 lits ; Ce qui donnerait pour ce bâtiment 110 lits pour les enfants malades ou blessés de 2 ans à 15 ans.

Les cours et jardins spacieux de ce quartier permettraient même au besoin d'y construire des petits pavillons supplémentaires d'isolement.

L'emplacement de la crèche-infirmerie semble indiqué au rez-de-chaussée du bâtiment central dans la salle de l'ancien réfectoire; quarante berceaux tiendraient à l'aise dans cette pièce.

En résumé, dit M. Coupez, on pourrait admettre 150 enfants malades en traitement dans ces divers services.

L'auteur de la proposition examine ensuite quel parti on pourrait tirer du reste du bâtiment central, dont les deux étages contiennent 50 chambres environ.

Ces chambres conviendraient à l'installation de vieux ménages dont le nombre à l'hospice civil est reconnu insuffisant. Peut-être même pourrait-on réserver une partie de ces chambres — le premier étage, par exemple, qui contient une vingtaine de chambres — à la création d'une sorte de béguinage — ou maison de refuge pour la veillesse — qui recevrait des vieillards en situation de pouvoir payer une pension alimentaire, dont le taux serait fixé par l'administration hospitalière.

Cette dernière institution existe, du reste, dans un grand nombre de villes moins importantes que Roubaix.

Les deux constructions faisant front à la rue du Collège pourraient être aménagées pour les services généraux : lingerie, buanderie, repasserie, pharmacie, dortoir du personnel ; on pourrait même installer dans une aile, une maternité ou même encore, une section de vieillards.

Voici en résumé, le projet de M. Coupez, qui a également dressé le devis approximatif des dépenses d'installation, soit une somme de 88,940 francs.

On sait que le Conseil a voté l'abandon de l'ancien collège à l'Administration des Hospices qui devra préter un devis des dépenses à effectuer pour le convertir en établissement hospitalier.

Grave état de santé de M. Jules Guesde, député de Roubaix. — Notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie :

« L'état de santé de M. Jules Guesde, député du Nord, malade à Marseille, s'est aggravé.

» M. Jules Guesde souffre d'une congestion pulmonaire au côté droit, sa faiblesse est telle que les médecins n'ont pu autoriser le transfert du malade de l'hôtel dans lequel il est soigné, jusqu'au domicile de son collègue et ami, M. Carnaud, député de Marseille.

» Si d'ici à ce soir des nouvelles rassurantes ne sont pas parvenues aux amis du leader collectiviste, M. Chauvin, député de la Seine et administrateur du parti ouvrier guesdiste, de qui nous *tenons ces renseignements,* prendra le train rapide à destination de Marseille ».

Les messes de Noël. — Comme chaque année, les maîtrises et les chorales se préparent à rehausser par leurs chants, la solennité de la fête de Noël.

A Saint-Martin, les chœurs, sous la direction de M. Broquet, maître de chapelle, interprèteront à la grand'messe, une messe de Gounod; un *Credo* harmonisé de Gigout, un *O Salutaris* de Gounod; le *Noël*, d'Adam sera chanté par M. Broquet.

A Sainte-Elisabeth, à la messse de cinq heures, la chorale St-Eloi dirigée par M. Duthoit, interprètera une messe solennelle de Desailly; M. Duthoit chantero le *Noël* d'Adam.

A dix heures, à la grand'messe, la chorale exécutera une messe de Parissot; *OSaluris* de Desailly et *Tamtum ergo* de M. Seutin, organiste; aux vêpres, exécution des chœurs et solos de *Jésus de Nazareth*.

A Saint-Jean-Baptiste, exécution de la messe des *Rois mages* de Gounod, avec accompagnement de symphonie.

Au *Sacré-Cœur*. — Le R. P. Lefebvre, dominicain de la maison de Lille, donnera un sermon aux vêpres de trois heures.

A Saint-Sépulcre, la messe de cinq heures du matin, sera chantée par la maîtrise qui exécutera la messe du 2e ton, harmonisée par M. Delnatte, organiste; à l'offertoire, quatuor à cordes par MM. Marcelli, P. Deltour, H. Delannoy et P. X... ; à *l'élévation récitatif et cantabile* pour violoncelle par M. P. X...

A la grand'messe, célébrée par M. l'abbé Thieffry, nouveau prêtre, la chorale du cercle St-Joseph de Wattrelos, interprètera la messe n° 3 de son chef, M. Delnatte, avec accompagnement d'orchestre symphonique; à l'offertoire trio pour hautbois, violon et violoncelle, à l'élévation M. V. Minssart, chantera un *O Salutaris* de Paladhile.

M. l'abbé Descamps, vicaire à Tourcoing, donnera un sermon aux vêpres.

Les peintures murales de Saint-Martin. — L'église Saint-Martin, de Roubaix, n'est pas seulement le monument séculaire autour duquel s'est déroulée l'histoire de la ville. Elle est aussi le foyer d'où rayonnent la vie et l'activité industrielle. C'est ce que l'on a voulu rendre dans les peintures murales artistiques dont elle vient d'être décorée avec tant de goût et qui ont changé complètement son aspect intérieur. M. Fournier-Delattre, peintre-décorateur de Roubaix, chargé de cet important *travail, l'a mené à bonne fin.*

La décoration générale, en classique polychrome, est dans le style XVe siècle. Les peintures, savamment combinées au point de vue des effets de lumière, sont distribuées en une gamme blonde d'argent et d'or qui produit un effet magnifique. Ce qu'il importe particulièrement de remarquer, c'est que l'artiste a utilisé le cordon de frises, en forme d'écussons, qui court sous les grandes verrières du sanctuaire, pour y placer les armoiries des maisons princières et nobiliaires de Roubaix depuis la seconde moitié du XIe siècle.

Dans le triforium, on remarque également, avec curiosité, en outre des armes de la ville et de sa devise : PROBITAS INDUSTRIA, des écussons aux vives couleurs, renfermant chacun l'image du saint patron que fête chaque corporation de Roubaix à l'heure actuelle.

Ce travail artistique méritait d'être signalé: il prend date dans l'histoire de la vieille église de Saint-Martin de Roubaix.

Chronique artistique. — Il y a peu de temps, nous attirions l'attention des amateurs sur deux charmants tableantins d'un peintre italien, M. Rossi, actuellement installé à Roubaix. Ainsi que nous le supposions, ces jolies petites créations, qu'on a pu admirer aux étalages de M. Bernard et de M. Jenicot, ont rapidement trouvé preneurs.

Une autre œuvre vient d'être exposée et arrête les promeneurs devant la vitrine de M. Jenicot : elle est intitulée *L'Adieu*. La composition, d'une conception spirituelle et élégante, a du mouvement : la pureté du des*sin ne le cède qu'à la finesse de coloration* : c'est là un délicieux petit tableau de boudoir.

M. Rossi, très épris de son art, est un travailleur infatigable ; il excelle admirablement à reproduire ces scènes de genre des époques Louis XIV et Louis XV dont les splendides et riches costumes se prêtent si bien à l'harmonieuse palette du peintre italien.

L'adieu n'aura donc pas moins de succès que le *Mousquetaire* et la *Leçon de mandoune.* DE L'L...

A propos d'une augmentation de traitement. — On a vu dans le compte-rendu du Conseil municipal — donné samedi matin — que l'agent du factage de la Condition publique avait reçu une augmentation de 50 fr., en raison de seize années de services, avait dit M. le Maire.

L'intéressé nous prie de dire que c'est 28 ans de service qu'il compte.

Une conférence sur Madagascar, par le R. P. Poisat au Syndicat mixte de l'industrie Roubaisienne. — Une conférence avec projections sera faite, aujourd'hui dimanche, au syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne, 22, rue de la Paix, par le R. P. Poisat, sur Madagascar.

Première partie : La clef de l'Océan Indien. — Droits de la France — Autrefois — Sauvages et civilisés — Dans la forêt — Les Jésuites missionnaires.

Deuxième partie : Les deux chemins de la capitale — Escale à Nosy-Bé — Un mois d'attente — En canonnière — L'armée kova — Fahavalos — Une route à creuser — Trois mille braves — Le *Te Deum à Tananarive.*

Cette conférence est réservée aux membres du syndicat, qui seront admis sur la présentation de leur livret syndical.

Les dames ne seront pas admises.

Médaille coloniale. — Un de nos concitoyens, M. Henri Montigny, cabaretier, rue de la Vigne, vient de recevoir du ministère de la guerre une médaille coloniale pour avoir pris part à la campagne d'Algérie.

Les collectivistes et M. Henri Deschamps. — Une lettre du citoyen Dherzelle, conseiller municipal. — La riposte de M. Deschamps. — En réponse aux accusations portées contre lui par M. Henri Deschamps, directeur du *Roubaisien*, M. Dherzelle, conseiller municipal, a adressé au journal *l'Egalité*, une lettre parue samedi matin et dans laquelle il proteste d'avoir volé de la viande au fourneau économique dont il est le chef.

« Je ne suis pas riche, écrit M. Dherzelle, mais j'ai toujours été *un honnête travailleur, je puis le prouver, et le sieur Deschamps ne pourrait pas en dire autant;* il aurait fallu que je sois devenu fou pour commettre le vol que l'on me reproche. D'ailleurs, pas plus en 1894 qu'avant et qu'aujourd'hui, je n'attendais après les aliments du fourneau économique pour manger à ma faim.

» Voici enfin la copie d'une lettre qui a été écrite au Maire au sujet de l'accusation de Branquart contre moi :

» A Monsieur le Maire de Roubaix.

» Nous, soussignés, affirmons que pendant le temps qu'il a » rempli les fonctions de chef au bureau économique où nous » étions employés, M. le conseiller Dherzelle n'a jamais sous» trait de viande à son profit.

» Il a usé d'un droit et rempli un devoir en goûtant aux » aliments distribués afin de s assurer de leur qualité et ce pré» lèvement est si insignifiant qu'il faut être de la plus mau» vaise foi pour le lui reprocher.

» Nous certifions que M. Dherzelle s'est acquitté avec le plus » grand souci des intérêts des travailleurs de la mission que » lui avait confiée le Conseil municipal.

» Cette lettre est signée de trois employés du fourneau éco» nomique qui auraient témoigné de même certainement » devant le tribunal si je n'avais craint de m'abaisser en pour» suivant le sieur Deschamps. »

La riposte de M. Deschamps ne s'est point fait attendre. Le directeur du *Roubaisien* a fait, dans la journée, placarder sur les murs de la ville, une affiche intitulée : *La débâcle du citoyen Dherzelle.*

Nous y relevons les passages suivants :

« La honte et le ridicule dans lesquels sont tombés les conseillers puisards, n'ont pu décourager le citoyen Dherzelle. A son tour, il essaie de se disculper de l'accusation portée contre lui, au sujet des détournements de vivres opérés aux fourneaux économiques. »

Et M. Deschamps rapporte les reproches adressés à ce sujet, en avril 1894, en pleine séance du Conseil municipal, au citoyen Dherzelle, par M. Olivier Branquart, adjoint au Maire.

Il continue :

« Quelle est donc la preuve irréfutable que le citoyen Dherzelle va faire surgir tout à coup, après deux ans de silence? Est-ce la rétractation du citoyen Branquart ? Hélas ! non.

» Il en est réduit, pour se disculper, à produire un certificat signé... — vraiment la chose est trop grotesque ! — *par trois employés municipaux dont il ne donne pas les noms. attachés au fourneau économique dont le citoyen Dherzelle avait la direction !!!*

» Cette prétendue justification, sans signature, est adressée au citoyen Henri Carrette, et c'est le maire qui la communique à son cher conseiller Dherzelle, afin de la faire servir à la justification de ce dernier.

» Comme on le voit, cela se passe en famille.

» Et c'est tout !

» On n'est pas plus dépourvu de sens moral.

» Le citoyen Dherzelle ne s'aperçoit donc pas que l'attestation de ses sous-ordres est une honte pour lui ! qu'elle l'accable et le condamne !

» Que penser en effet d'un administrateur qui en est réduit *à produire un certificat de ses employés attestant qu'il n'a rien* dérobé des denrées ni des objets qui lui ont été confiés, si ce n'est qu'il est fou ou complètement avili.

» C'est pourtant l'unique moyen employé par le citoyen Dherzelle pour tenter sa justification.

» Il oublie de nous dire pourquoi, s'il n'a rien dérobé, il a versé 50 centimes à la caisse des fourneaux pour les dédommager.

» Pour le citoyen Dherzelle, comme pour les Guizards, dit en terminant M. Henri Deschamps, la preuve est faite. Il reste à confondre le citoyen Achille Lepers. Ce sera pour quand il lui plaira ! »

Cercle d'études du quartier Sainte Elisabeth. — Une réunion du Cercle d'études du quartier Ste-Elisabeth aura lieu, lundi 23 décembre, à 8 heures du soir, chez Delespierre, place Ste-Elisabeth.

On rappelle aux membres du Cercle que la question à l'ordre du jour est : Le Parti Ouvrier et le programme de Lyon. La commission engage les membres à amener leurs amis.

Renouvellement de la commission de la « Roubaisienne ». — La « Roubaisienne » s'est réunie vendredi dernier en assemblée générale ordinaire pour procéder, par élections, au renouvellement de son comité dont voici la nouvelle composition :

Président d'honneur inamovible : MM. A. Libouton ; président G. Pennel, vice-président C. Weil, vice-président des anciens L. Mouraux, chef de gymnastique J. Piesvaux, porte-drapeau G. Dupureur, secrétaire G. Lempire, secrétaire-adjoint P. Hennion, secrétaire des anciens L. Delannoy, trésorier Meillasoux, trésorier-adjoint J. Piesvaux, commissaire des pupilles H. Vergin, *commissaire des fêtes* H. Capelle, *commissaire de* natation Quint, commissaire de tir C. Rousse, commissaires A. Lecomte, H. Lecomte, E. Draux, Dunem, L. Hemebique, H. Draux.

Le recensement des chevaux, voitures, et des pigeons voyageurs. — Beaucoup de propriétaires de chevaux et voitures, un grand nombre d'amateurs, et plusieurs sociétés colombophiles, ne sont pas encore venus *faire* à la Mairie (bureau militaire) les déclarations prescrites par la loi, concernant le recensement des chevaux, voitures, et pigeons voyageurs.

Nous croyons devoir rappeler aux intéressés que les retardataires s'exposent à une amende de 25 francs à 2,000 francs.

Les numéros gagnants de la tombola des Anciens sous-officiers français. — Le comité des Anciens sous-officiers français rappelle que c'est aujourd'hui 22 décembre qu'expire le délai pour la réclamation des lots de la tombola; les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre. Voici la liste de ces numéros :

12.019 — 13.365 — 13.753 — 19.583 — 5 740 — 7.034 — 4.202 — 1.802 — 5.954 — 9.673 — 6.050 — 975 — 7.739 — 18.202 — 1.450 — 15.303 — 15.197 — 2.566 — 11.838 — 6 401 — 10.603 — 13.614.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de samedi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 436 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1014 soupes ont été distribuées aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

— *Dons reçus pendant la semaine.* — A l'occasion d'un mariage 20 fr. dont les reçus seront distribués aux malheureux; plus un lot de vieux vêtsments. — Reçu d'un garçon de café reconnaissant les secours de l'œuvre 1 fr. — Don de M. Victor Vandestienne, 13 paires de galoches. — M. Wibaux-Florin, un lot de vieux cuir. — Un anonyme, 25 k. de chicorée. — Divers anonymes, pantalons, jaquettes, gilets, chapeaux et chaussures. — Promesse par une dame, anonyme 5 fr.

Incendie d'un hangar, rue du Gros-Saule. — Un incendie qui, sans l'intervention énergique du caporal sapeur Urbain Leclercq, aurait pris de grandes proportions, a éclaté, samedi, vers cinq heures du matin, dans un hangar appartenant à Mme veuve Bauzière, charcutière et cabaretière rue du Gros-Saule.

Les voisins ont puissamment aidé le caporal Leclercq à circonscrire le feu qui, bientôt a pu être éteint. En prêtant son concours, le fils de Mme Bauzière a été légèrement blessé aux mains. Voici dans quelles circonstances l'incendie a éclaté : M. Bauzière fils avait placé, sur un fourneau, une grande marmite, pour y faire fondre de la graisse et de la viande. Les flammes ayant englobé la marmite et son contenu, se communiquèrent bientôt aux planches. Le hangar a été complètement détruit, ainsi que les marchandises qu'il contenait.

Les dégâts, évalués à 400 francs, sont couverts par une assurance.

Les détournements à l'épicerie Desfontaines. — Une nouvelle arrestation. — Nous avons dit que des détournements importants avaient été commis dans l'épicerie de M. Hector Desfontaines, Grand'Place, par une demoiselle de magasin, Marie Verbruggen, âgée de 24 ans, dont les parents habitent 10, boulevard de Colmar. On sait que cette jeune fille a été arrêtée.

Une seconde arrestation a été opérée, samedi matin, par les soins de M. Squivée, commissaire de police : c'est celle de la mère de l'inculpée, la femme Verbruggen, née Jeanne Ferret, âgée de 58 ans, considérée comme *complice. La mère et la fille ont été transférées, samedi* après-midi, à la maison d'arrêt de Lille.

Est-ce une tentative criminelle ? — En sortant de chez lui, samedi matin, M. Pierre Nys, ouvrier, 111, rue de Bouvines, remarqua qu'une certaine quantité de pétrole avait été répandue sur le pas de la porte d'entrée de sa demeure.

Comme le même fait avait encore été constaté mardi soir, M. Nys a déposé une plainte entre les mains de M. Squivée, commissaire de police.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Un panier de beurre volé dans une voiture. — Un fermier de Wasquenal, M. Louis Hallnin, s'était, samedi matin, éloigné de sa voiture, rue des Ogiers, à Roubaix, le temps de servir du lait à un client. Quand il revint, M. Hallnin constata qu'un panier contenant dix livres de beurre, et placé dans le fond de sa voiture, avait disparu. M. Hallnin n'a eu que la ressource de déposer une plainte entre les main de M. Broigne, commissaire de police.

Une arrestation pour vol de vêtements. — Il y a quelques jours, la police de sûreté apprenait qu'un individu avait vendu, chez un fripier, des vêtements neufs, pour un prix dérisoire. Les agents se mirent aussitôt en campagne, et acquirent la certitude que le vendeur n'était autre qu'un jeune homme de 22 ans, Jean Klintenberg, rattacheur, rue de France.

Samedi matin, au saut du lit, ce jeune homme a été arrêté et conduit devant M. le commissaire de police Squivée, à qui, pressé de questions, il a fini par avouer avoir dérobé les vêtements en question, le 14 décembre, à la Grande-Maison, Grand'Rue, et le 18 décembre à l'étalage du *Palais de Cristal*, Grand'Rue également. Le vol consiste en deux vestons, une jaquette et un pardessus. Klintenberg a été maintenu en état d'arrestation.

Menus faits. — Un mécanicien, Oscar Varezelle, âgé de 22 ans, demeurant 8, rue Bernard, a été, samedi matin, l'objet d'un procès-verbal, pour infraction à la loi du 8 août 1893, concernant le séjour des étrangers en France.

Croix. — *La réunion du Conseil municipal.* — Le conseil municipal de Croix devait se réunir, samedi soir, à la mairie. A neuf heures, M. Pluquet, maire, ouvre la séance et il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents : MM. Pluquet, maire; Segard et Florin, adjoints; Couturier, Castel, Wallez, Delvoye, Lefebvre, Mangez, Guibal.

Absents : MM. Mulliez Gustave, Desrumaux, Vignoble, Delahaye (malade), Mulliez François, Caen (excuse), Lepers, Carlier, Ferlin, Dhal, Sorel. Degrelle, Lenoir, Catteau, Lambin et Selosse.

M. le Maire. — Messieurs, je crois que nous ne sommes pas en nombre; nous ne pouvons délibérer à dix; c'est la première fois depuis 25 ans ! Nous vous convoquerons pour jeudi. La séance est levée.

— *Bénédiction d'un drapeau.* — La société des arbalétriers *Les Enfants de Guillaume Tell*, établie à l'estaminet du *Vieux Pompier*, tenu par M. Henri Decottignies, fera bénir son drapeau aujourd'hui 22 décembre en l'église Saint-Martin de Croix. Cette société s'est assurée le concours de la fanfare des trompettes la *Renaissance*, qui jouera plusieurs pas redoublés. A l'issue de la messe, ces sociétés feront une promenade en ville.

Les sociétaires sont priés de se trouver au local à neuf heures du matin.

— *Distribution aux indigents.* — Nous avons annoncé qu'une distribution de coke et de couvertures de laine devait être faite aujourd'hui dimanche aux indigents de la commune. Cette distribution a eu lieu hier en même temps que la distribution de pain.

— *Une jeune fille maltraitée par son père.* — Une jeune fille de 14 ans, Mlle Hélène Delannoy, demeurant au fort Boulanger a porté plainte samedi contre son père pour des mauvais traitements dont elle est l'objet depuis quelque temps. M. le docteur Lepers qui a visité cette jeune fille, a délivré un certificat reconnaissant qu'elle porte sur le corps des traces de coups.

Wasquehal. — *Sérénade à un décoré.* — La société des Anciens militaires « Le Ralliement », et la musique « La jeune France » de Wasquehal ont donné samedi soir, une sérénade à M. Henri Clément, secrétaire de la société des anciens militaires, ex-sergent-fourrier du 71e régiment d'infanterie, qui vient de recevoir la médaille coloniale pour les campagnes qu'il fit en Tunisie de 1881 à 1883.

Des bouquets ont été offerts par les présidents des deux sociétés, qui ont vivement félicité M. Clément, de la distinction honorifique qui vient de lui être accordée.

Hem. — *Un vol de comestibles.* — Des malfaiteurs jusqu'alors inconnus, se sont introduits dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Druel, cultivateur au hameau de la Tribonnerie et ont enlevé du lard et du beurre pour une somme de sept francs environ. Aux aboiements poussés par son chien, M. Druel s'est levé mais les voleurs s'étaient déjà *enfuis, abondonant d'autres paquets* laissés dans leur précipitation à s'esquiver.

Lannoy. — *Une association d'anciens élèves.* — Une association amicale des anciens élèves de l'école de Lannoy est en formation dans cette commune. Les organisateurs font appel aux anciens élèves qui, par oubli, n'auraient pas été invités et les prient d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 3 heures et demie de l'après-midi, à l'école des garçons. Cette *réunion a pour but de donner communication des statuts* et d'élire les membres de la commission.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

Les travaux d'élargissement du riez de l'Espierre, au Beck, sont commencés depuis quelques jours par les soins de l'administration des ponts et chaussées. Ils ont été visités hier matin par M. Weber, conducteur principal de ce service.

La largeur étant établie, l'administration municipale pourra, dans quelques jours, aviser à la réfection de la passerelle, travail demandé par le conseil municipal dans la session de novembre.

Une conférence sur la Prusse. — Devant un auditoire de cent cinquante personnes, et pendant deux heures — qui n'ont pas semblé longues — M. Guille, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure — Institut Turgot — de Tourcoing, a parlé de la Prusse.

Retracer les origines de notre ennemie, les multiples événements qui ont présidé à ses destinées, les phases bizarres et tourmentées par lesquelles elle a passé pour accomplir cette unité sans laquelle elle n'était rien et ne pouvait rien prétendre, était tâche difficile, et surtout aride.

Mais le conférencier, prenant le ton d'une causerie bonhomme et gaie, a captivé son auditoire, lui narrant non dans un fastidieux cours d'histoire, mais dans un lumineux exposé des faits, les aventures de la Prusse, *son origine, son développement, sa grandeur.*

Puis, arrivant à la guerre de 1870, il a brièvement exposé les fautes commises; il a insisté sur les conditions néfastes du traité de Francfort, et a terminé par un cri d'espoir dans le relèvement de la France.

Des applaudissements chaleureux ont salué sa péroraison.

Une réunion de section des « Vrais Travailleurs ». — On annonce pour le dimanche 29 décembre, une grande réunion privée à l'estaminet de la « Vieille Commune ». Tous les démocrates sont pr[illegible] d'y rendre et d'y amener leurs amis.

Ordre du jour. — La Démocratie chrétienne devant les autres partis.

Nous indiquerons ultérieurement le nom des orateurs qui y prendront la parole.

Etablissement d'une briqueterie. — *Enquête de commodo et incommodo.* — M. le Maire de Wattrelos commissaire-enquêteur désigné par M. le Préfet du Nord dans sa lettre du 16 décembre 1895 se tiendra à la disposition des habitants le lundi 30 décembre de 2 heures à 4 heures pour recevoir les déclarations pour ou contre le projet d'établissement d'une briqueterie au Crétinier près la rue Miribel.

La journée d'aujourd'hui. — Audition de Ste-Cécile de l' « Union des Trompettes », à la messe de douze heures et demie ; sorties en ville de cette société et de l' « Avenir du Bas-Chemin », voilà le bilan — peu fourni — de la journée d'aujourd'hui. Nous ne parlons pas des combats de coqs, des ducasses à pierrots, etc., qui ont leurs fervents.

La fraude. — Samedi matin, vers onze heures, les préposés Bary et Fabiani, de Tourcoing ont arrêté au lieu dit « la croisade Delerue », une jeune fille et un jeune garçon, frère et sœur, Albertine et Emile Spriet, tous deux demeurant rue Magenta, qui étaient porteurs de 1700 allumettes, valeur 2 fr. 70.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à 3,50 le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de Gand, 94;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue du Tilleul, 16.
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	A CROIX
Rue de l'Epeule, 188;	Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot.
Rue de Tourcoing, 155,	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Tilleul, 123 ;	A WATTRELOS
Boulevard de Strasbourg, 126;	Salembier-Hollebecq, r Carnot
Rue Corneille, 7,	A Lys-lez-Lannoy
Rue du Collège, 71 bis,	Wallays, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9 ;	A LILLE
Rue Notre-Dame, 27;	Rue Royale, 38, épic. Deverney
Rue de Lille, 107.	A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Chaussée, 3	Rue de la Lampe, 32.
Rue Decrême, 37;	A CALAIS
Rue Turgot, 68;	Rue Lafayette, 68 ;
Rue du Lieutenant-Castelain, 4	Rue des Boucheries, .
Place de la Gare, 129;	A BERCK-SUR-MER
Grande-Rue, 38.	Gde épic. modèle, pl. de l'Egl
Rue de la Fosse-aux-Chênes 98	A PARIS
Rue du Fort, 36	Rue Vivienne, 26
Rue de Béthune, 81.	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87903

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

83805—37901

TOURCOING

Le Conseil municipal a tenu, samedi, une nouvelle séance, dont nous rendons compte plus loin.

La traction électrique. — Samedi, à trois heures de l'après-midi, un car électrique est parti du contour St-Christophe et a parcouru, avec une extrême rapidité, les rue et place de l'Hôtel-de-Ville, les rues Nationale et de l'Abattoir, jusqu'à l'Hôtel des Voyageurs. C'est M. Delacroix, l'ingénieur de la Compagnie nouvelle, qui dirigeait ce premier voyage; il s'est du reste accompli, aller et retour, sans le plus petit accroc. M. Delacroix était accompagné de M. Versmée, directeur du service de la voirie. Sur tout le parcours, le passage du car avait attiré un assez grand nombre de curieux.

On disait que le service serait organisé aussitôt sur cette nouvelle ligne, et jusqu'à la gare des Francs. Mais d'après les renseignements pris à bonne source, les choses ne sauraient aller aussi vite; d'abord l'appareillage ou équipement, ne va pas encore plus loin que la rue Neuve, en outre il reste à poser la voie, rue de Paris, entre la rue de la Vigne et le bureau d'octroi, et à la prolonger, par la rue des Francs, jusqu'à la place de la Gare. Tout cela ne demandera pas moins de quinze jours ou trois semaines; et ce n'est qu'alors, que la ligne entière sera mise en exploitation, par la traction électrique.

Il aurait été possible, en attendant, d'aller jusqu'aux Eaux de la Lys, et de ne conserver la traction animée, que dans la rue de Paris; mais ce n'était guère la peine d'établir ce double service pour un si court délai.

Quand tout sera terminé de ce côté, on s'occupera des lignes de la gare et de la Croix-Rouge.

Pour la dernière ligne, celle de la rue Neuve de Roubaix, aucun obstacle ne peut plus venir de soulevé Tourcoing; mais on assurait qu'à Roubaix, il avait été diverses objections, en ce qui concerne la rue de Tourcoing, qui fait suite à notre rue, laquelle prendra bientôt difficilement le nom de rue de Roubaix.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Jean Letuppe, fils de notre concitoyen M. Letuppe, architecte, décédé le 26 courant à l'âge de 27 ans.

M. l'abbé Letuppe était vicaire de la paroisse de N.-D. du Sacré-Cœur, à Armentières.

Ses funérailles auront lieu, en l'église Saint-Christophe, lundi prochain à 10 h. 3/4 et un obit sera chanté à son intention en l'glise N.-D. du Sacré-Cœur à Armentières, le lundi 30 décembre à 11 heures.

Ce jeune et dévoué prêtre qui avait su s'attirer toutes les sympathies à Armentières, pendant le court espace de temps qu'il a appartenu, comme vicaire, à la paroisse Notre-Dame du Sacré-Cœur, avait été forcé par une cruelle maladie, de rentrer dans sa famille à Tourcoing. Il y a trois jours, on avait eu recours à une opération reconnue indispensable, et on était plein d'espoir sur la réussite. Mais des complications sont survenues tout à coup vendredi soir, et M. l'abbé Letuppe succomba dans la nuit.

Nous adressons aux parents désolés l'expression de notre douloureuse sympathie.

Les cours d'études dans les écoles primaires. — Ainsi que nous le disions dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de vendredi soir, M. Raymond Théry a présenté sur cette question un très-substantiel rapport que nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'analyser, ces sortes de documents nous étant remis seulement quand la discussion est ouverte.

Nous croyons donc devoir y revenir car, quelle que soit la suite donnée à cette question, M. le rapporteur a fait valoir de très sérieuses considérations qu'il n'est pas inutile de mettre en lumière.

M. Théry ne croit pas qu'il faille, dans l'intérêt même des enfants, pousser à la création de ces cours d'études. Il faut une distinction entre les élèves des écoles supérieures et ceux qui fréquentent les écoles primaires.

« Les premiers, dit M. le rapporteur, étant déjà d'un certain âge sont plus à même de fournir un travail soutenu sans en éprouver de dommage ; ils se trouvent aussi dans des conditions spéciales au point de vue de l'installation des locaux, c'est pourquoi il pourrait vous plaire de leur appliquer l'amendement de Masure-Six.

» Quant à ceux qui fréquentent les écoles primaires, il faut, pour des raisons financières très sérieuses, savoir nous limiter à ceux-là seuls qui suivent les cours moyens. Toutefois, en ne considérant même que ces derniers, les arguments contraires à la mesure ne font pas défaut.

» Au point de vue de la santé et de l'hygiène, les études ne peuvent avoir qu'une très mauvaise influence. Les enfants sont retenus jusqu'à quatre heures et demie, ils sont fatigués par toute une journée de travail, et plus spécialement par les trois heures pe classe de l'après-midi, et vous voulez les astreindre de nouveau au travail pendant une heure et demie. Pour la plupart d'entre eux ce cours supplémentaire constituera du surmenage.

» S'ils ont des devoirs à faire ou des leçons à apprendre, il est bien moins pénible pour eux d'accomplir pareille tâche dans leurs demeures en toute liberté, sans aucune contrainte et ayant le choix du moment opportun, que pendant la durée d'un cours où, de nouveau, ils se trouveront soumis à toutes les règles de la discipline scolaire.

» Tous les instituteurs sont d'accord pour dire que le travail donné chaque soir à l'élève est généralement très facile pour celui qui a bien profité des leçons faites en classe, les matières sont les mêmes; il semble donc inutile d'enfermer les enfants pendant une heure et demie sous la surveillance d'un maître pour leur permettre de faire un travail, que beaucoup d'entre eux feraient tout aussi bien en un temps moindre, et que tous feraient chez eux avec plus d'initiative et, par conséquent, avec plus de profit.

» Il faut admettre qu'il est mauvais pour l'élève de compter toujours sur les conseils du maître, de tout attendre de sa direction; laissez-le donc de temps en temps se débrouiller seul, il finira par faire de la bonne besogne, sans le secours de personne.

» Tout en cultivant l'intelligence des enfants on doit veiller à leur développement physique; les jeux sont indispensables à cet âge, et la jeunesse a besoin de temps libre pour prendre ses ébats. Augmenter encore le nombre des heures de travail des enfants dans les écoles me semble une mesure capable d'étioler promptement la race. N'est-ce pas dans les travaux manuels que plus des trois quarts des élèves, sortant de nos écoles, vont devoir trouver leur gagne pain ? Ils devront donc être forts et vigoureux, ils devront être habiles à tous les exercices de corps, et vous les enfermeriez pendant des journées entières dans des locaux mal aérés; ne serait-ce pas leur rendre un bien mauvais service ? »

Et plus loin, M. Théry ajoute avec non moins de raison:

« En dehors de la question de santé et d'hygiène, que nous avons traitée plus haut, il existe encore contre l'adoption du vœu et de l'amendement dont s'agit, des objections d'ordre moral qu'il est bon de vous signaler.

» Le devoir des parents n'est-il pas de surveiller l'instruction de leurs enfants, de suivre leurs progrès ? l'affirmative ne semble pas douteuse. Nous voyons, en effet, dans bien des ménages le père et la mère s'intéresser au travail que leur enfant fait sous leurs yeux, et exercer un contrôle utile. Ils sont là pour l'encourager ou le réprimander au besoin ; cette mission, ils l'accomplissent avec une certaine fermeté, tempérée toutefois par l'affection, et l'effet en a toujours été reconnu salutaire. Pourquoi prendre une mesure de nature a enlever aux parents un moyen de surveillance effective ? Pourquoi tendre à diminuer leur rôle d'éducateurs ? »

Exposition nationale et coloniale de Rouen en 1896. — La ville de Rouen prépare, avec le concours de l'Etat, du Département et de la Chambre de Commerce, une exposition Nationale et coloniale qui doit s'ouvrir le 16 Mai 1896, pour une durée de cinq mois.

Cette exposition, constituée en entrepôt réel d'octroi, recevra tous les envois des producteurs habitant les départements français, nos colonies et les pays de protectorat ; elle est fermée aux produits étrangers, même présentés par des industriels ou commerçants établis en France.

Ces sortes d'Expositions organisées en province dans un cadre facilement accessible, peuvent être étudiées en détail par le visiteur; les produits sont mieux en évidence que dans les Expositions universelles. De plus, les producteurs ont l'avantage de se faire connaître dans les centres même de consommation et d'y nouer des relations faciles.

Le président du Comité est M. Knieder, conseiller général de Rouen; le secrétaire général, M. E. Garnier, ingénieur de la marine.

L'Exposition de Rouen comprend treize groupes, plus un groupe spécial affecté aux Expositions ouvrières.

Le groupe V, réservé au *Vêtement*, est plus particulièrement intéressant pour l'industrie de Tourcoing, qui trouvera aussi sa place dans la classe 19, comprenant les tapis et tissus d'ameublement.

Voici de quelle façon est constitué le groupe V (Vêtement) dont le président est M. Théodore Blin, membre de la Chambre de Commerce d'Elbeuf.

Classe 20: LE COTON. — Président : M. Yver de la Bruchollerie, Administrateur-Délégué de la Société anonyme des Filatures et Tissages Pouyer-Quertier, Juge au Tribunal de Commerce de Rouen.

Classe 21 : LA LAINE. — Président : M. A. Thézard, Négociant-Commissionnaire, Vice-Président de la Chambre de Commerce d'Elbeuf.

Classe 22 : LE CHANVRE, LE LIN, LA SOIE, LE JUTE, LA RAMIE. — Président : M. Georges Badin. Manufacturier à Barentin.

Classe 23 ; BLANCHISSERIE, INDIENNE, TEINTURERIE. — Président : M. Chamont. Manufacturier à Déville-lès-Rouen.

Classe 24 : LES VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS. — Président : M. E. Schlumberger, Négociant à Rouen.

Classe 25 : ACCESSOIRES DES VÊTEMENTS. — Président : M. E. Glace, négociant, juge au tribunal de commerce de Rouen.

Classe 26 : ARTICLES DE VOYAGE ET DE CAMPEMENT. — Président : M. X.

Les intéressés pourront prendre communication, au Secrétariat de la Chambre de commerce de Tourcoing, tous les jours, de onze heures à midi, des conditions et formalités d'admission à l'Exposition nationale de Rouen.

(*Communiqué de la Chambre de Commerce*).

L'Eglise du Sacré-Cœur. — Les travaux de maçonnerie pour l'agrandissement de l'église du Sacré-Cœur n'ont pas encore été suspendus : les murs extérieurs des deux nouvelles travées sont arrivés presque à hauteur, et l'une des colonnes, côté gauche, est dressée. Cependant, il faut reconnaître qu'il n'a pas été employé à l'agrandissement de cette église, la même activité qu'à St-Christophe et surtout à la Croix-Rouge.

Les travaux ne se borneront pas à la construction des deux nouvelles travées. On a pu voir qu'à l'ordre du jour de la *session de novembre figure une proposition du dévoué curé de la paroisse, M. l'abbé Ducoulombier, tendant* à être autorisé à employer une somme d'environ 7,000 fr. à la fondation du futur clocher de cette chapelle de secours, appelée à devenir l'une des plus belles églises, et surtout des mieux dégagées de la ville. Ce sera certainement une économie pour l'avenir que de relier dès à présent, la base du clocher aux nouvelles travées.

Comme il n'est pas demandé de subside à la ville, il n'est guère probable, qu'il soit soulevé la moindre objection à la commission des finances.

Affreux accident d'usine. — Un bras dénudé. — Samedi, vers 2 heures de l'après-midi, le bruit se répandait qu'une ouvrière de la filature de MM. Descamps et Cie, rue du Midi, venait d'être victime d'un horrible accident; elle avait eu, affirmait-on, le bras droit complètement arraché. Il y avait exagération; cependant l'accident n'en est pas moins très grave, et peut amener les plus tristes conséquences.

Eugénie Verkruisse. âgée de 32 ans, femme Demeystère, demeurant à Wattrelos, maisons Castel, avait à conduire un étirage double; la feuille de parchemin dont était entouré le cylindre de pression, s'étant décollée, elle y appuya imprudemment la main droite. Le bras fut aussitôt entraîné dans les peignes, qui se trouvent sous le cylindre. L'ouvrière jeta un grand cri, et le contremaître, qui n'était pas loin, pût arrêter le métier, alors que le bras n'était engagé que jusqu'au coude. Il fallut s'entourer des plus minutieuses précautions pour retirer des peignes l'avant-bras affreusement mutilé : *la face supérieure du cubitus et du radius était à nu; les chairs,* les muscles, les tendons déchiquetés, *étaient restés dans* les peignes.

La victime, qui paraissait jouir d'une excellente santé, a fait preuve du plus grand courage ; elle n'a pas poussé une plainte, pendant que les docteurs Vanneufville et Brunet lui donnaient les premiers soins.

Elle a été admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Cet épouvantable accident nous a remis en mémoire celui qui a eu pour théâtre, le 10 avril dernier, la filature de M. Jacquart, à la Croix-Rouge ; un jeune débourreur, Achille Tack, âgé de 18 ans, avait eu le bras droit arraché net, à la naissance de l'épaule, par l'enroulement d'une corde. Il fallut près de deux heures pour régulariser sur place la section du membre, et on pensait bien que le jeune homme n'arriverait pas vivant à l'Hôtel-Dieu. Cependant, après y avoir passé plusieurs mois, il en est sorti parfaitement guéri.

Autres accidents du travail. — Une jeune soigneuse, travaillant à la filature de MM. Lamourette et Leroux frères, Blanche Catteau, demeurant rue de la Blanche-Porte, âgée de 16 ans, a été assez grièvement blessée au doigt majeur et à l'annulaire de la main droite, dans les peignes de son métier.

— Un autre ouvrier du même établissement, Florimond Delnatte, âgé de 61 ans, est tombé sur son métier et s'est fait une plaie assez grave à la face dorsale de la main gauche.

Ils ont reçu tous deux les soins de M. le docteur Vanneufville et auront à subir une incapacité de travail d'une dizaine de jours.

Grave accident causé par un journal. — Vendredi, vers six heures du soir, le petit Henri Baublomme, âgé de onze mois, qui commence à marcher seul, et dont les parents sont cabaretiers rue des Ursulines, s'amusait dans la salle d'estaminet avec son frère, âgé de trois ans. L'enfant tira à lui un journal qu'on avait laissé sur une table et dont une partie pendait au debors. Malheureusement une chaufferette remplie de braisettes allumées avait été posée sur le journal. La chaufferette se renversa sur le pauvre petit qui fut affreusement brûlé à la figure et au cou.

M. le docteur Bourgeois fut appelé en toute hâte pour donner des soins à l'enfant, dont la vie eût été dans le plus grand danger, s'il avait fallu entendre quelque peu l'arrivée du médecin. Mais, quoiqu'il en soit, la guérison demandera beaucoup de temps ; et l'enfant devra être entouré de toutes les précautions possibles.

Un Tourquennois qui se constitue prisonnier à Lille. — Jules Cailleau, 33 ans, peigneur, demeurant à Tourcoing, rue du Moulin, 120, est venu se constituer prisonnier au poste de police du 3e arrondissement.

Cet individu était inculpé d'un vol de 265 fr. commis au préjudice de M. Delbecque, de Tourcoing. Il a été maintenu en état d'arrestation et déféré au parquet.

Mort presque subite. — M. Alphonse Dérégnaucourt, âgé de 64 ans, depuis longtemps au service de MM. Masurel *frères, rue de Wailly, a été emporté en quelques heures par la* terrible maladie désignée sous le nom de Colique Miserere.

Mouvaux. — *Tombola pour un soldat de Madagascar.* — Voici les numéros sortis de l'urne au tirage de la tombola organisée chez M. Florin, à la Forgette : 1836, 2376, 2865, 1200, 258, 378, 2356, 221, 760, 301, 2929, 2679, 1661, 1589, 445, 1497, 2636, 2735, 1676, 2082, 2904, 2686, 2155, 1339, 1183, 2520, 2933. — Un concert des mieux réussi avait précédé le tirage.

— *Pour l'Hospice.* — *Une quête faite au banquet de la* société coopérative *l'Espérance*, au profit de l'Hospice, a produit la somme de 6 fr. 25 qui a été versée entre les mains du trésorier.

— *Convocation.* — La société d'Anciens Militaires invite tous les anciens militaires de Mouvaux à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 22 décembre 1895 au siège de la société à 6 heures du soir estaminet du Rossignol.

Neuville. — *Un enfant victime d'un accident de voiture.* — On sait combien les enfants sont portés à s'accrocher, aux fonds des voitures en marche; et nous avons eu souvent l'occasion de relater, à cet égard, de nombreux et graves accidents.

Vendredi vers le soir, trois écoliers de 9 à 10 ans, étaient ainsi grimpés, près du bureau de douane du Pont-de-Neuville, sur un camion de brasseur.

Pour les chasser, le conducteur fit semblant de leur envoyer un coup de fouet. Les enfants sautèrent sur le pavé et se jetèrent de côté. Malheureusement arriva à ce moment, en sens inverse et à grande vitesse, une voiture de boulanger; l'un des trois écoliers, Kléber Hus âgé de neuf ans, alla se jeter dans les jambes du cheval et l'une des roues de la voiture lui passa sur les reins. Il fut porté par le boulanger chez Mme Vromant, rue de Gand 586, et ensuite chez ses parents, à Risquons-Tout, hameau de Neuville. Il se plaignait de vives douleurs au ventre. Cependant le docteur Hennart, appelé aussitôt à lui donner des soins, n'a constaté ni fractures ni lésions graves.

Bondues. — *Obit pour M. Dollebecq.* — Un obit pour le repos de l'âme de M. Louis Dollebecq, conseiller municipal, sera célébré lundi à 10 heures du matin. Cet obit a été décidé à la dernière séance du conseil municipal.